



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

Accréditation d'ONG

ICH-09 – Formulaire

Recu CLT / CIH / ITH

Le 06 MAI 2019

Nº 0356

**DEMANDE D'ACCRÉDITATION D'UNE ORGANISATION NON
GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES
AUPRÈS DU COMITÉ**

DATE LIMITE 30 AVRIL 2019

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

1. Nom de l'organisation

1.a. Nom officiel

Veuillez indiquer la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

جمعية البحث في تاريخ و تراث الشرق المغربي

+οϞϞϩ+ | ϩϩXXN Y ϩϞϩϩ Λ +ΣϞϞϩϩ | ϩϞΛ οϞοοθΣ

1.b. Nom en français ou anglais

Veuillez indiquer la dénomination de l'organisation en français ou en anglais.

Association Recherche Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain (ARHPOM)

2. Coordonnées de l'organisation

2.a. Adresse de l'organisation

Veuillez indiquer l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation : Association Recherche Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain (ARHPOM)

Adresse : Dhar Lamhalla Lazaret, Lotissement Mouhoub, Rue A5, N°21
(1^{er} étage) Oujda, MAROC (B.P. 644 Oujda Principale)

Numéro de
téléphone : +212661829468 / +212663853511

Adresse électronique : arhpom@gmail.com

Site web : www.arhpom.org

Autres informations pertinentes : www.facebook.com/GRPHOM/

2.b. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) : Mr.

Nom de famille : CHABIR

Prénom : Mohammed

Institution/fonction : Président de l'ARHPOM - Professeur Formateur (Retraité) au Centre Régional de Metiers de l'Education et de la Formation à l'Oriental (CRMEFO)

Adresse : Dhar Lamhalla Lazaret, Lotissement Mouhoub, Rue A5, N°19
Oujda, MAROC

Numéro de téléphone : +212536741828 (fixe) +212661829468 (mobile)

Adresse électronique : chabir.m15@gmail.com

Autres informations pertinentes : Membre Fondateur

3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

- ☒ local
- ☐ national
- ☐ international (veuillez préciser :)

- ☐ dans le monde entier
- ☐ Afrique
- ☐ États arabes
- ☐ Asie & Pacifique
- ☐ Europe & Amérique du Nord
- ☐ Amérique latine & Caraïbes

Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active:

4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Veillez indiquer quand l'organisation a été créée, tel que cela apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Créée en 1998 sous le nom de Groupe de Recherche Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain, elle a changé de dénomination en Association Recherche Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017

5. Objectifs de l'organisation

Veillez décrire les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les objectifs principaux de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi l'objectif de sauvegarde est lié à ses objectifs à plus grande échelle.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Portant un intérêt particulier aux questions relatives à l'histoire et le patrimoine dans sa double dimension (matérielle et immatérielle) et au développement à l'échelle Régionale, les Objectifs de l'ARHPOM (article 2 du statut) sont:

- Contribuer à la recherche en matière de ressources historiques et patrimoniales et leur valorisation;
- mettre en valeur les aspects historiques, civilisationnels, archéologiques, culturels, spirituels, artistiques, architecturaux de la Région de l'Oriental;
- contribuer à la réhabilitation et la valorisation du patrimoine national à l'échelle Régionale dans tous ses aspects;
- contribuer au développement d'approches et méthodes de recherche sur le patrimoine local, régional et national;
- sensibilisation et implication des acteurs à l'échelle locale, régionale et nationale (administrations et établissements publics, collectivités territoriales, ONG, citoyens) en matière de sauvegarde et de valorisation des ressources patrimoniales des territoires;
- contribuer à une conscience collective quant aux valeurs associées au patrimoine par l'intermédiaire de la diffusion de la connaissance et des partenariats dans un esprit de synergie;
- contribuer à une connaissance sociétale comme vecteur de développement territorial axé sur la valorisation des ressources patrimoniales dans leur double dimension : matérielle et immatérielle.

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.d. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- ☒ traditions et expressions orales
- ☒ arts du spectacle
- ☒ pratiques sociales, rituels et événements festifs
- ☐ connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- ☒ savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- ☐ autres domaines – veuillez préciser :

6.b. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- ☒ identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- ☐ préservation, protection
- ☒ promotion, mise en valeur
- ☒ transmission, éducation formelle et non formelle
- ☐ revitalisation
- ☒ autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

sensibilisation des agents gouvernementaux et territoriaux et des citoyens aux enjeux de sauvegarde de leur héritage sous ses différents aspects.

6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

650 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

(conformément aux statuts de l'Association et ses objectifs :)

- Organisation (en partenariat) de séminaires et de colloques axés sur : les savoir-faire (2000) sur l'esclavage (2001) la réhabilitation des patrimoines de la Région Orientale (2004) les mémoires locale (2007) et nationale (2012), la valorisation du patrimoine immatériel (2013 et 2016);

- Participation à l'Atelier Régional pour l'élaboration de projet de loi sur le Système des Trésors Humains Vivants (tenu à Oujda- novembre 2011) dans le cadre du Programme Conjoint de Coopération « le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs de développement au Maroc – 2008/2011 » ;
- Elaboration de programme d'animation de la Place Bab Sidi Abdelouhab à Oujda : espace de spectacle vivant traditionnel sur sollicitation de la municipalité de la ville d'Oujda (inauguration en Mai 2014);
- Animation d'atelier de formation pour les élèves-professeurs du Centre Régional des Métiers d'Education et de Formation à l'Oriental (CRMEFO) en matière de sauvegarde et de valorisation des Ressources Patrimoniales des Territoires (juin 2018)
- Signature de convention de Partenariat avec le CRMEFO en matière de formation en Sciences du Patrimoine : Approches cognitive et didactique de sauvegarde et de valorisation des ressources patrimoniales des territoires (février 2019)
- Projet de Partenariat avec le Conseil Régional de l'Oriental pour le recensement des ressources patrimoniales de la Région de l'Oriental (en cours)
- Projet de Cycles de Formation pour les cadres et élus des collectivités territoriales de la Région de l'Oriental (en cours)
- Participation (par l'intermédiaire de son président) à des émissions radiophoniques (Station régionale d'Oujda) et des reportages télévisés (RTM et 2M) et des émissions documentaires (Artisans du Spectacle *صناع الفرجة* Repères et Cités *معالم و مدن*)

6.d. Description des compétences et qualifications de l'organisation

Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

250 mots maximum; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

L'ARHPOM est une société savante. Fondée à l'origine par un groupe de chercheurs et gagnant en maturité avec le temps, l'ARHPOM devient de plus en plus ouverte à des disciplines connexes et opte pour la pluridisciplinarité à travers ses membres issus de milieux académiques et professionnels diversifiés (voir Liste jointe Réf."Point 8.a) avec un fort attachement à la Région de l'Oriental Marocain; à savoir :

Mr. Mohammed CHABIR (Géographe) Pédagogue, ex-Formateur au CRMEFO; spécialiste des systèmes d'exploitation agricole et des paysages culturels- Chercheur en Développement Local - Consultant en matière de Patrimoine immatériel régional (musique, poésie, chant, danse, savoir-faire local..);

Mr. Mohammed Achraf Berrehili (Architecte-Urbaniste DPLG) Chef de Division d'Etudes à l'Agence Urbaine d'Oujda. Spécialiste de l'organisation spatiale traditionnelle;

Mr. Hassan Zakriti (Archéologue - gestionnaire de patrimoine culturel - juriste et économiste) cadre du Ministère de la Culture (Conservation Régionale du Patrimoine à l'Oriental); spécialiste en gestion de sauvegarde des ressources patrimoniales, en Droit (national et international) du patrimoine, en économie du patrimoine; Chercheur en "Patrimonialisation" , en Développement des ressources cognitives du patrimoine culturel;

Mr. Mostafa Benalla (Historien) ex-formateur au CRMEFO: spécialiste en jurisprudence musulmane et mécénat coutumier au Maghreb (Habous);

Mr. Mohammed Azzaoui (Docteur es Lettres) Enseignant- Formateur au CRMEFO et Professeur vacataire à l'Université Mohammed Premier d'Oujda; Chercheur en expressions artistiques , en littérature comparée, en sociologie de l'éducation;

Mr. Tahar Kaddouri (Historien) Enseignant- Formateur au CRMEFO, Professeur vacataire à l'Université Mohammed Premier d'Oujda; Chercheur en Histoire maritime et navale, en didactique, en patrimoine pédagogique, en Arts populaires

Mr. Mostafa Nachat (Historien) Enseignant- chercheur à l'Université Mohammed Premier d'Oujda, spécialiste de l'histoire socio-économique ouest-méditerranéenne au Moyen-Age , et de la monographie régionale ;

Mr. Abdeljalil Bouzouggar (Archéologue-Préhistorien) Enseignant-chercheur à l'INSAP, chercheur associé à l'Université Mohammed V (Rabat-Agdal), à l'Institut Max Planck (Leipzig Allemagne) et l'Université d'Oxford (GB), à l'Institut Méditerranéen des Etudes Avancées à l'Université Aix-Marseille (IméRA); professeur visiteur à Harvard (USA); Directeur de Programme de Recherche archéologique à l'Oriental (de 2003 à ce jour), spécialiste en : système de croyance - artefact - inventaire informatisé;

Mr. Tariq Madani (Historien Archéologue du Moyen-Age) Enseignant chercheur à l'Université Mohammed Premier (Oujda), professeur visiteur à l'Université de Lyon (France), à l'Ecole Nationale d'Architecture (Rabat). Spécialiste en Systèmes de gestion hydrologique traditionnelle, en Histoire et Philosophie de l'Art et en Muséologie; Directeur de Recherche en Histoire des Sciences et Techniques;

Mr. Mohammd El Medlaoui (linguiste berbérisant, arabisant et hébraïsant) enseignant chercheur (Université Mohammed Premier d'Oujda - Université Mohammed V de Rabat, IRCAM, Institut Universitaire de la recherche Scientifique) chercheur associé au CNRS (France) Directeur de Recherche GIM (Géopolitique, identité et migration); spécialiste en: sémiologie - système de croyance - sociolinguistique- anthropologie linguistique -sémioanthropologie - études hébraïques- musicologie;

Mr. Moulay Ahmed El-Gamoune (Docteur en Littérature hispanique) ; ex-enseignant chercheur à l'Université Mohammed Premier d'Oujda; membre du comité scientifique du Centre d'Etudes et de Recherche Humaines et Sociales (CERSHO) à Oujda: essayiste, traducteur, spécialiste en patrimoine maroco-andalou et des rapports culturels hispano-marocain; chercheur en anthropologie culturelle ibero-maghrebine;

Mr. Youssef Mahi (anthropologue) professeur vacataire à l'Université Mohammed Premier d'Oujda ; chercheur en patrimoine immatériel ;

Mr. Ouissam Chahir (amazighologue) enseignant-chercheur à l'Université Mohammed Premier d'Oujda (Département des Etudes Amazigues), spécialiste en inventaire des ressources patrimoniales, du patrimoine mystique (soufisme), du patrimoine immatériel et de la culture amazighe;

Oualid Chetouani (ingénieur en industrie touristique de l'Institut Supérieur International du Tourisme (ISIT) à Tanger : Originaire de l'Oriental; spécialiste du tourisme culturel et en Stratégie numérique de développement à travers les systèmes corporatif et participatif , en montage de projets, en financement participatif (crowdfunding).

7. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

L'ARHPOM noue des liens durables avec des organisations gouvernementales (Ministère de la Culture Université - Mohammed Premier - CRMEFO) et non gouvernementales (ALINSAP-ORTEPOM) ainsi que des collectivités territoriales (Municipalité d'Oujda, Commune de Aïn Beni Mathar, Commune Rurale de Aïn Sfa..) et entretient des rapports étroits avec des personnes ressources en matière de patrimoine immatériel notamment : MM. AbdelAtti LAHLOU (anthropologue, président ICOMOS-Maroc, Ahmed SKOUNTI (anthropologue, Consultant UNESCO) , Ech-Cherki DAHMALI (muséologue, président ICOM Maroc)

Par ailleurs, Le Centre Régional des Métiers d'Education et de Formation à l'Oriental (CRMEFO) est Partenaire officiel de l'ARHPOM (en vertu d'une convention en matière de formation sur la valorisation des ressources patrimoniales des territoires)

Organe consultatif du Conseil de la ville d'Oujda en matière d'animation culturelle de la Place Bab Sidi Abdelouhab

Partenaire de l'Observatoire Régional des Territoires Patrimoniaux de l'Oriental Marocain (ORTEPOM)

Acteur Régional à titre consultatif et participatif (Atelier Régional pour l'élaboration de projet de loi sur le Système des Trésors Humains Vivants)

Partenaire de l'Association "Founoun Al-Halqa" (Arts du Halqa) : soutien - accompagnement

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

Les Directives opérationnelles exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents éprouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur de chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. Veuillez identifier clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

9. Signature

Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

Nom : CHABIR Mohammed

Titre : Président

Date : 29/04/2019

Signature :



Point 8.a

NGO-90470-03

Reçu CLT / CIH / NH

06 MAI 2019

N° 0356

جمعية البحث



في تاريخ وراث الشرق
المغربي

Association de Recherche
Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain

- Oujda -



LISTE DES MEMBRES DE L'ARHPOM

Nom	Lieu de résidence	Titre	Statut associatif	titre professionnel / académique	Champs de compétence Liés au Patrimoine immatériel	Performance	E-mail
Mohammed CHABIR	Oujda (Oriental Maroc)	Géographe	Président	Ex-Cadre formateur au CRMEFO/Doctorant en Développement local (Université Ibn Tofail- Kenitra)	Monographie Géographie du Paysage Géographie de développement Toponymie Valorisation des ressources immatérielles du territoire Arts Populaires Savoirs-faire locaux	Enquête de terrain Publications Organisation de séminaires Conférences Encadrement Consulting	
Mohammed Achraf BERREHILI	Oujda	Architecte-urbaniste DPLG	Vice-président	Chef de division des Etudes à l'Agence Urbaine d'Oujda	Organisation spatiale traditionnelle	Etudes Conférences Consulting	

Hassan ZAKRITI	Oujda	Archéologue Manager	Secrétaire- Général	Cadre gestionnaire du patrimoine culturel/ Master en Gestion du Patrimoine Culturel de l'Université Internationale « Senghor » pour le développement Africain (Alexandrie)	Valorisation des ressources patrimoniales Management de projets patrimoniaux Management de connaissance Droit et Economie du Patrimoine Patrimonialisation	Enquête de terrain Evaluation de projets patrimoniaux Animation d'atelier de formation Publications Consulting	
Mostafa BENALIA	Oujda	Historien	Trésorier	Ex- Formateur au CRMEFO / Doctorat en Histoire de l'UMP d'Oujda	Mécénat coutumier au Maghreb (Habous)	Publications Encadrement Organisation de séminaires Coordination	
Mohammed AZZAOU	Oujda	Pédagogue- Didacticien	Conseiller	Cadre Formateur au CRMEFO-- enseignant vacataire à l'UMP/ Agrégation en Didactique ; Doctorat es Lettres de l'UMP d'Oujda	Littérature Communication Sociologie de l'éducation Arts Visuels Expressions artistiques	Encadrement Publications Organisation de séminaires et d'exposition Critique d'art Montage photographique	
Tahar KADDOURI	Oujda	Historien Pédagogue- Didacticien	Conseiller	Cadre Formateur au CRMEFO-- enseignant vacataire à l'UMP/ Doctorat en Histoire	Patrimoine pédagogique Arts Populaires	Encadrement Publications Organisation de Conférences et séminaires Animation d'ateliers	

Mostafa NACHAT	Oujda	Historien	Conseiller	Professeur de l'Enseignant Supérieur à l'UMP/ Doctorat en Histoire	Monographie Système d'échange	Encadrement Publication Conférences et séminaires Traduction	
Rahma MIRI (Mme)	Paris (France) Originnaire d'Oujda	Anthropologue	Membre actif	Doctorante à l'Université Mohammed Premier d'Oujda /ex-chef de service d'inventaire du patrimoine immatériel à la Direction du Patrimoine Culturel à Rabat (Ministère de la Culture);	Monographie Systèmes de croyance Rituels	Encadrement Inventaire du patrimoine immatériel Publications Traduction Coordination de production audiovisuelle	
Mme Asma AMEZIANE (Mme)	Nador (Oriental Marocain)	Muséologue	Membre actif	Conservatrice à la direction provinciale du ministère de la culture à Nador	Patrimonialisation Muséologie Médiation culturelle	Expertise en projets muséaux Organisation d'événements culturels	
Abdeljalil BOUZOUUGGAR	Rabat (Maroc)	Archéologue-préhistorien	Membre actif	Doctorat en Archéologie Préhistorique /Professeur à l'INSAP ; Chercheur associé à l'UM5 (Rabat) à l'Institut Max Planck (Leipzig Allem.) et l'Université d'Oxford (UK) à l'IMÉRA (Marseille, Fr.)..	Peuplement Système de croyance Rituels Artefacts Inventaire informatisé	Encadrement Publication Direction de programme de recherche archéologique à l'Oriental	

Tarik MADANI	Oujda	Archéologue-Historien	Membre actif	Professeur à l'UMP/ Doctorat en Archéologie Médiévale ; professeur visteur à L'Université de Lyon (France), à l'ENA (Rabat)	Systèmes de gestion hydrologique traditionnelle Histoire et philosophie de l'Art Muséologie	Encadrement Publications Mediation Conférences Directeur de Recherche en Histoire des Sciences et Techniques Consulting	
Mohammed EL-MEDLAOUI	Rabat	Linguiste	Membre actif	Ex-Professeur de l'Enseignant Supérieur à l'UMP à l'UM5/ Doctorat es Lettres (Linguistique) Chercheur associé à l'IRCAM et l'IURS et au CNRS (France)	Diversité linguistique Patrimoine linguistique (amazighe, arabe, hebraïque) Sémiologie Système de croyance Sociolinguistique Anthropologie linguistique sémioanthropologie Musicologie	Encadrement Publications Directeur de recherche GIM (Géopolitique, Identité et Migration) Prix de distinction	
Moulay Ahmed El Gamoun	Oujda	Hispanologue	Membre actif	Ex-Professeur à l'UMP/ Doctorat ès Lettres (Littérature espagnole)	Patrimoine maroco- andalou Interculturalité Anthropologie culturelle ibéro- maghrébine	Encadrement Publication Traduction Conférence Consulting	
Youssef MAHI	Oujda	Anthropologue	Membre actif	Enseignant Vacataire à l'UMP / Doctorat ès Lettres (Patrimoine et développement)	Monographie Rituels Arts populaires Traditions orales	Encadrement Conférences et séminaires Publication	

Ouissam CHAHIR	Oujda	Amazighologue	Membre actif	Professeur à l'UMP (Dpt Etudes Amazighes)/Doctorat ès Lettres (Patrimoine et développement)	Monographie Patrimoine architectural Mystique (Soufisme) Culte	Monographie Inventaire du patrimoine du Rif Encadrement Publications Organisation d'événements scientifiques Coordinateur culturel de la Présidence de l'UMP	
Oualid CHETOUANI	Oujda	Consultant en Ingénierie Touristique	Membre actif	Mater en ingénierie Touristique de l'ISIT	Tourisme culturel Management de projets Stratégie numérique de développement du territoire Economie solidaire	Organisation d'événements artistiques (Festival) Médiation Relations Publiques Animation Coordination Conception d'interface web	



ACRONYMES :

ARHPOM : Association Recherche Histoire et Patrimoine de l'Oriental (Oujda – Maroc)
CRMEFO : Centre Régional des Métiers d'Enseignement et de Formation de l'Oriental (Oujda – Maroc)
INSAP : Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine (Rabat – Maroc)
UMP : Université Mohammed Premier (Oujda – Maroc)
UM5 : Université Mohammed V (Rabat- Maroc)
ENA : Ecole Nationale d'Architecture (Rabat – Maroc)
IRCAM : Institut Royal de la Culture AMazighe
IURS : Institut Universitaire de Recherche Scientifique
CERSHO : Centre d'Etudes et de Recherche Humaines et Sociales (Oujda- Maroc)
CNRS : Centre National de Recherche Scientifique
IMéRA : Institut Méditerranéen de Recherches Avancées (Marseille- France)
AUO : Agence Urbaine d'Oujda
ISIT : Institut Supérieur International de Tanger (Maroc)

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵖⵔⵔⵉⵎⵓⵏ ⵏ ⵙⵉⵖⵓⵔ ⵏ ⵙⵉⵖⵓⵔ

Association « Groupe de Recherche Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain » (GRHPOM) – Statuts

ⵓⵙⵓⵔ ⵏ ⵖⵔⵔⵉⵎⵓⵏ ⵏ ⵙⵉⵖⵓⵔ ⵏ ⵙⵉⵖⵓⵔ ⵏ ⵙⵉⵖⵓⵔ



مجموعة البحث

في تاريخ وتراث الشرق المغربي

ⵙⵉⵖⵓⵔ ⵏ ⵙⵉⵖⵓⵔ

Groupe de Recherche

وجدة.

Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain

- Oujda -

CLT / CIH / ITH

06 MAI 2019

0356

STATUT

NGO-90470-04

TITRE – I

DENOMINATION – OBJECTIFS – SIEGE

ARTICLE – 1 : DENOMINATION

Il a été créée entre les membres une association à but non lucratif régie par les dispositions du Dahir N°1.58.376 du 3 Joumada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association tel qu'il a été modifié et complété, sous l'appellation « Groupe de Recherche Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain ». Elle sera désignée ci-après par « l'Association ».

ARTICLE – 2 : OBJECTIFS

L'Association a pour objectifs de :

- Contribuer à la recherche en matière de ressources historiques et patrimoniales et leur valorisation;
- mettre en valeur les aspects historiques, civilisationnels, archéologiques, culturels, spirituels, artistiques, architecturales de la Région de l'Oriental;
- contribuer à la réhabilitation et la valorisation du patrimoine national à l'échelle Régionale dans tous ses aspects;
- contribuer au développement d'approches et méthodes de recherche sur le patrimoine local, régional et national;
- sensibilisation et implication des acteurs à l'échelle locale, régionale et nationale (administrations et établissements publics, collectivités territoriales, ONG, citoyens) en matière de sauvegarde et de valorisation des ressources patrimoniales des territoires;
- contribuer à une conscience collective quant aux valeurs associées au patrimoine par l'intermédiaire de la diffusion de la connaissance et des partenariats dans un esprit de synergie;

Association « Groupe de Recherche Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain » (GRHPOM) _ Statuts
- contribuer à une connaissance sociétale comme vecteur de développement territorial axé sur la valorisation des ressources patrimoniales dans leur double dimension : matérielle et immatérielle.

ARTICLE - 3 : SIEGE

Le siège de l'Association est établi à Oujda (Dhar Lamhalla Lazaret, Lotissement Mouhoub, Rue A5, N°19) Il peut être transféré à tout autre lieu par décision de l'Assemblée Générale sur proposition –le cas échéant- du Bureau Exécutif.

TITRE – II : MEMBRES

ARTICLE - 4 : CONDITIONS D'ADMISSION

Les demandes d'adhésion à l'Association doivent être adressées au président de l'Association. Chaque nouveau membre partageant les principes et objectifs de l'Association tel qu'il ressort de ses statuts, doit :

- s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée à 100 dhs par l'Assemblée Générale;
- s'engager à être actif et à œuvrer pour réaliser les objectifs prévus à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE - 5 : PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

Perdent la qualité de membre de l'Association :

- Ceux qui présentent leur démission ;
- Ceux qui ne s'acquittent pas de leur cotisation annuelle ;
- Ceux dont la radiation est prononcée par l'Assemblée Générale, à la suite de non - respect de l'esprit des statuts, et des décisions de l'Assemblée Générale et ce sur proposition du Bureau Exécutif ou du tiers (1/3) des membres.

TITRE – III : ADMINISTRATION

ARTICLE - 6 : L'Association est administrée par un Bureau Exécutif composé d'au moins 3 membres élus par l'Assemblée Générale pour (3 années).

ARTICLE – 7 : FONCTIONS

Le Bureau exécutif élit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire général, un trésorier, et trois conseillers ou assesseurs.

ARTICLE - 8 : REUNIONS

Le BE se réunit sur convocation du président ou de la moitié de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

ARTICLE - 9 : ATTRIBUTIONS

Le BE délibère et décide sur toutes questions relatives à la gestion de l'Association et notamment :

- Programme et propose les activités de l'Association à l'AG ;
- Représente l'Association vis-à-vis des tiers et des pouvoirs publics.

ARTICLE - 10 : RESSOURCES

Les ressources de l'Association proviennent :

- des cotisations de ses membres ;
- de la contribution aux charges liées à ses activités et de toutes autres rentrées qui soient conformes à la loi en vigueur ;
- de la subvention d'organismes publics.

ARTICLE - 11 : GESTION

L'Association est gérée par son Bureau Exécutif qui est dirigé par le président -ou à défaut par le vice-président - et assisté par le secrétaire général. La gestion budgétaire est assurée par le trésorier sous la supervision du président qui assure l'ordonnancement des dépenses.

ARTICLE - 12 : ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale est composée des membres à jour de leur cotisation et ayant honoré leurs engagements. Elle se tient au moins une fois par an.

ARTICLE - 13 : ATTRIBUTIONS

L'Assemblée Générale entend, discute et vote le rapport d'activité annuel et approuve le programme d'activités pour l'année suivante. Elle procède à l'élection des membres du BE.

ARTICLE - 14 : DELIBERATIONS

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix des membres présents. Chaque membre a une voix.

ARTICLE - 15 : QUORUM

Pour délibérer valablement l'Assemblée Générale doit être composée de la moitié au moins des membres. Si cette condition n'est pas remplie, l'AG est convoquée à nouveau

Association « Groupe de Recherche Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain » (GRHPOM) _ Statuts dans un délai de 15 jours et dans sa seconde réunion, elle délibère valablement, quelque soit, le nombre des membres présents.

ARTICLE - 16 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée sur l'initiative du Bureau Exécutif ou à la demande du tiers des membres. L'Assemblée Générale peut se tenir en Assemblée Générale extraordinaire pour :

- Apporter des modifications aux statuts;
- Dissoudre l'Association. Dans ces deux cas, elle doit être composée des $\frac{3}{4}$ au moins des membres en situation régulière.

ARTICLE - 17 : Procès-verbaux.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le président du Bureau Exécutif, le Secrétaire Général et le Trésorier.

ARTICLE - 18 : DISSOLUTION

En cas de dissolution de l'Association, l'actif disponible sera remis à une institution sans but lucratif poursuivant des objectifs similaires et désignée par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Approuvée par l'Assemblée générale constitutive

en date du 30/6/1998;

Le Président

Mohammed Chabir



مجموعة البحث في تاريخ وتراث الشرق المغربي

B.P: 644 Oujda

ص.ب 644 وجدة.

=====

محضر اجتماع

Procès-Verbal

انعقد يوم الثلاثاء 30 يونيو 1998 اجتماع حضرته مجموعة من
 Une assemblée s'est tenue le 30 juin 1998 avec la participation d'un ensemble d'acteurs
 الفعاليات الثقافية المحلية، بهدف تكوين جمعية ثقافية . وبعد الاجتماع
 culturels locaux, dans le but de créer une association culturelle. A la suite d'un exposé sur
 إلى مشروع القانون الأساسي، الذي تمت مناقشته وإقراره . اتفق الحاضرون
 un projet de statut, les personnes présentes après avoir enrichi le débat se sont mises d'accord
 على إنشاء إطار ثقافي يحمل اسم: مجموعة البحث في تاريخ وتراث الشرق المغربي.
 pour créer l' association "Groupe Recherche Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain"
 إثر ذلك تم تشكيل مكتب إداري لهذا الإطار الثقافي، يتكون من
 Au terme de cette réunion, un Bureau administratif s'est constitué de 3 membres dont le nombre
 ثلاثة أعضاء بالإمكان توسيع عددهم مستقبلا. وقد جاء هذا المكتب
 est susceptible d'être élargi ultérieurement.

Il s'agit de :

كما يلي:

Mohammed Chabir (Président)

رئيس مجموعة البحث : محمد شابر

Mohammed El-Ghraïb (Trésorier)

أمين مال مجموعة البحث : محمد الغرايب

Ahmed Ben Atta (Assesseur)

المستشار : أحمد بن عطى

حرر بوجدة في: 30/6/1998 Oujda

امضاء رئيس مجموعة البحث

Président du GRHPOM



- Contribuer à la recherche en matière de ressources historiques et patrimoniales et leur valorisation;
- mettre en valeur les aspects historiques, civilisationnels, archéologiques, culturels, spirituels, artistiques, architecturaux de la Région de l'Oriental;
- contribuer à la réhabilitation et la valorisation du patrimoine national à l'échelle Régionale dans tous ses aspects;
- contribuer au développement d'approches et méthodes de recherche sur le patrimoine local, régional et national;
- sensibilisation et implication des acteurs à l'échelle locale, régionale et nationale (administrations et établissements publics, collectivités territoriales, ONG, citoyens) en matière de sauvegarde et de valorisation des ressources patrimoniales des territoires;
- contribuer à une conscience collective quant aux valeurs associées au patrimoine par l'intermédiaire de la diffusion de la connaissance et des partenariats dans un esprit de synergie;

- contribuer à une connaissance sociétale comme vecteur de développement territorial axé sur la valorisation des ressources patrimoniales dans leur double dimension : matérielle et immatérielle.

ARTICLE - 3 : SIEGE

Le siège de l'Association est établi à Oujda (Dhar Lamhalla Lazaret, Lotissement Mouhoub, Rue A5, N°19) Il peut être transféré à tout autre lieu par décision de l'Assemblée Générale (AG) sur proposition –le cas échéant- du Bureau Exécutif (BE).

TITRE – II : MEMBRES

ARTICLE - 4 : CONDITIONS D'ADMISSION

Les demandes d'adhésion à l'Association doivent être adressées au président de l'Association. Chaque nouveau membre partageant les principes et objectifs de l'Association tel qu'il ressort de ses statuts, doit :

- s'acquitter d'une cotisation annuelle fixée à 100 dhs par l'Assemblée Générale;
- s'engager à être actif et à œuvrer pour réaliser les objectifs prévus à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE - 5 : PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

Perdent la qualité de membre de l'Association :

- Ceux qui présentent leur démission ;
- Ceux qui ne s'acquittent pas de leur cotisation annuelle ;
- Ceux dont la radiation est prononcée par l'Assemblée Générale, à la suite de non respect de l'esprit des statuts, et des décisions de l'Assemblée Générale et ce sur proposition du Bureau Exécutif ou du tiers (1/3) des membres.

TITRE – III : ADMINISTRATION

ARTICLE - 6 : L'Association est administrée par un Bureau Exécutif (BE) composé d'au moins 5 membres élus par l'Assemblée Générale pour (5 années).

ARTICLE – 7 : FONCTIONS

Le Bureau Exécutif élit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire général, un trésorier, et trois conseillers ou assesseurs.

ARTICLE - 8 : REUNIONS

Le BE se réunit sur convocation du président ou de la moitié de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

ARTICLE - 9 : ATTRIBUTIONS

Le Bureau Exécutif délibère et décide sur toutes questions relatives à la gestion de l'Association et notamment :

- Programme et propose les activités de l'Association à l'AG ;
- Représente l'Association vis-à-vis des tiers et des pouvoirs publics.

ARTICLE - 10 : RESSOURCES

Les ressources de l'Association proviennent :

- des cotisations de ses membres ;
- de la contribution aux charges liées à ses activités et de toutes autres rentrées qui soient conformes à la loi en vigueur ;
- de la subvention d'organismes publics.

ARTICLE - 11 : GESTION

L'Association est gérée par son BE qui est dirigé par le président -ou à défaut par le vice-président - et assisté par le secrétaire général. La gestion budgétaire est assurée par le trésorier sous la supervision du président qui assure l'ordonnancement des dépenses.

ARTICLE - 12 : ASSEMBLEE GENERALE (AG)

L'Assemblée Générale est composée des membres à jour de leur cotisation et ayant honoré leurs engagements. Elle se tient au moins une fois par an.

ARTICLE - 13 : ATTRIBUTIONS

L'Assemblée Générale entend, discute et vote le rapport d'activité annuel et approuve le programme d'activités pour l'année suivante. Elle procède à l'élection des membres du BE.

ARTICLE - 14 : DELIBERATIONS

Les décisions de l'AG sont prises à la majorité des voix des membres présents. Chaque membre a une voix.

ARTICLE - 15 : QUORUM

Pour délibérer valablement l'Assemblée Générale doit être composée de la moitié au moins des membres. Si cette condition n'est pas remplie, l'AG est convoquée à nouveau dans un délai de 15 jours et dans sa seconde réunion, elle délibère valablement, quelque soit, le nombre des membres présents.

ARTICLE - 16 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée sur l'initiative du Bureau Exécutif ou à la demande du tiers des membres. L'AG peut se tenir en Assemblée Générale extraordinaire pour :

- Apporter des modifications aux statuts;
- Dissoudre l'Association. Dans ces deux cas, elle doit être composée des $\frac{3}{4}$ au moins des membres en situation régulière.

ARTICLE - 17 : Procès-verbaux.

Les délibérations de l'AG sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le président du BE, le Secrétaire Général et le Trésorier.

ARTICLE - 18 : DISSOLUTION

En cas de dissolution de l'Association, l'actif disponible sera remis à une institution sans but lucratif poursuivant des objectifs similaires et désignée par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Approuvée par l'Assemblée Générale tenue à Oujda au 23/6/2017

Le Président

Mohammed Chabir

Le Secrétaire Général

Hassan Zakriti





Procès Verbal

de l'Assemblée Générale portant modification de la dénomination et de l'élection du nouveau bureau exécutif de l'Association Recherche Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain

Le 23/6/2017 à 15 heures 00 au siège de la Fondation Moulay Slimane, les membres de l'association Groupe de Recherche sur l'Histoire et le Patrimoine de l'Oriental Marocain se sont réunis en assemblée générale pour décider ce qui suit :

- présentation du bilan moral et financier de l'association ;
- modification de la dénomination en Association Recherche Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain ;
- Election des membres du Bureau exécutif ;

Les personnes présentes à cette assemblée générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale désigne Mr Mohammed Chabir en qualité de président de séance et Mr Hassan Zakriti en qualité de secrétaire de séance. Le président de séance rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour figurant sur la convocation des membres

Il a été constaté que le nombre des membres présents a atteint le quorum.

Le président a mis à la disposition de l'assemblée générale le bilan moral et financier de l'association.

Il a exposé ensuite les motifs du projet de modification de dénomination de l'association. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur la modification envisagée.

Le président a soumis successivement au vote les résolutions prévues à l'ordre du jour :

1ère résolution : Approbation du Bilan moral et financier à l'unanimité ;

2nde résolution : La dénomination de l'association est redéfinie comme suit : ASSOCIATION RECHERCHE HISTOIRE ET PATRIMOINE DE L'ORIENTAL MAROCAIN. Cette résolution est adoptée à l'Unanimité.

3^{ème} résolution : Réélection à l'unanimité du Bureau exécutif sortant pour un second mandat de 5 ans.

Le Bureau exécutif se compose comme suit :

- Mr . Mohammed Chabir (Président)
- Mr. Mohammed Achraf Berrehili (Vice-président)
- Mr. Hassan Zakriti (Secrétaire général)
- Mr. Mostafa Benalla (Trésorier)
- Mr. Mostafa Nachat (Conseiller)
- Mr . Tahar Kaddouri (Conseiller)
- Mr. Mohammed Azzaoui (Conseiller)

Fait à Oujda, le 23/6/2017

Le Président

Le Secrétaire-général

Mohammed CHABIR

Hassan ZAKRITI



اتفاقية شراكة

Convention de Partenariat

بين

entre

المركز الجهوي لمهن التربية والتكوين لجهة الشرق

Le Centre Régional des Métiers d'Education et de Formation à l'Oriental

و

جمعية البحث في تاريخ وتراث الشرق المغربي

L' Association Recherche Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain

الديباجة

اعتبارا لإرادة الطرفين الموقعين على الاتفاقية، للعمل معا على الاستجابة لحاجيات طلبة المركز الجهوي لمهن التربية والتكوين من حيث التحسيس والإحاطة العامة بعلوم التراث الثقافي؛
ووعيا من الطرفين بضرورة المراهنة على الناشئين في التعرف والتمكين والحفاظ على الموروث الثقافي في بعده المادي واللامادي (الرمزي) عن طريق أدوات ومناهج تربوية متطورة؛
ومواكبة منهما للمناهج المشتملة لقيم التنمية المستدامة؛
وتأسيسا لمجتمع يخترق في نسق معرفي يهدف إلى ربط الحاضر بالماضي استعدادا لبناء المستقبل ومواجهة تحدياته؛

وإدراكا من الطرفين بتحديات التنمية وتجلياتها ورهاناتها في أبعادها المتعددة، بضرورة المساهمة في بناء مجتمع المعرفة عبر تجويد التربية والتكوين؛
فإن المركز الجهوي لمهن التربية والتكوين لجهة الشرق (ممثلا في مديره) ويسمى "المركز" في الفصول اللاحقة و"جمعية البحث في تاريخ وتراث الشرق المغربي"، الموجود مقرها: بظهر لحلة، تجزئة موهوب، زنقة A5، رقم 21، وجدة، الممثلة برئيسها وتسمى "الجمعية" في الفصول اللاحقة؛
واستنادا على:

- الظهير الشريف رقم 1.58.376 الصادر في 3 جمادى الأولى سنة 1378 هـ الموافق لـ 15 نونبر 1958 م، كما وقع تغييره وتتميمه كإطار عام للجمعيات والحريات العامة؛
- المرسوم رقم 2.11.672 الصادر في 27 من محرم 1433 هـ (23 ديسبر 2011 م) في شأن إحداث وتنظيم المراكز الجهوية لمهن التربية والتكوين؛
- منشور الوزير الأول رقم 7/2003 بتاريخ 2003/06/27 المنظم للشراكة بين الدولة والجمعيات لجهة الشرق

تتفق على ما يلي:



الباب الأول: مقتضيات عامة

المادة الأولى: موضوع الاتفاقية

موضوع اتفاقية الشراكة هو إنجاز أنشطة تكوينية في "علوم التراث: مناهج تثمين وصيانة الموارد التراثية للمجال" لفائدة الأطر التربوية المتدربة في المركز الجهوي لمهن التربية والتكوين لجهة الشرق.

المادة الثانية: الأهداف

تمثل أهداف الاتفاقية فيما يلي :

- تحسيس وتمكين الأطر المتدربة (طلبة المركز) من استيعاب مفاهيم ذات الصلة بالموارد التراثية للمجال بشقيها المادي وغير المادي وإثراء مداركها المعرفية في هذا الحقل في أفق تفعيل وتعميم محتوياتها ومضامينها على مستوى المؤسسات التعليمية ضمن المقررات التعليمية ذات الصلة بقضايا التراث؛
- خلق تراكم على مستوى التأطير ليكون تجربة تربوية رائدة يمكن تعميمها على المستوى الوطني.

المادة الثالثة: المدة

يسري مفعول مقتضيات هذه الاتفاقية لمدة ثلاث سنوات (3 سنوات) ابتداء من تاريخ التوقيع عليها، وهي قابلة للتجديد تلقائيا ما لم يقع فسخها من قبل أحد الطرفين.

الباب الثاني: التزامات الأطراف

المادة الرابعة: التزامات مشتركة

- يتفق الطرفان على وضع برنامج متكامل ومرن للأنشطة المدرجة؛
- يتفق الطرفان على وضع حصيلة برنامج التكوين مع نهاية إنجاز المشروع عن طريق مؤشرات موضوعية من حيث الكم والجودة؛
- يتفق الطرفان على وضع مؤشرات التتبع على قاعدة دورية (كل سنة) لتقييم مدى تطبيق أهداف التكوين على

مستوى المؤسسات التعليمية التي يتم توظيف الطلبة بها؛

- يتفق الطرفان على منح شهادة الاستفادة من التكوين في "علوم التراث: مناهج التثمين وصيانة الموارد التراثية للمجال" (مع الإشارة إلى حجم الساعات التي تطلبها التكوين).

المادة الخامسة: التزامات الجمعية

تلتزم الجمعية بما يلي :

- إنجاز الدورات التكوينية في مجال علوم التراث وفقا لبرنامج تحدده إدارة المركز ويتم التوافق على جدولته؛
- توفير الموارد البشرية اللازمة من ذوي الكفاءات في مجال "علوم التراث" لتأطير طلبة المركز؛
- العمل على تطوير أساليب ومناهج التكوين لينسجم مع حاجيات المركز من حيث تنمية قدرات الأطر المتدربة فيما يتصل بعلوم التراث الثقافي.



المادة السادسة: التزامات المركز

في إطار الاتفاقية، يلتزم المركز بما يلي :

- توفير الدعم التقني واللوجستي للجمعية في إطار إنجاز المشروع؛
- التغطية - عند الاقتضاء - لمصاريف النقل والإقامة للمؤطرين؛
- تعويض المؤطرين في علوم التراث (من خارج الجمعية) على أساس تعاقدية؛
- مواكبة وتبعية مختلف مراحل إنجاز المشروع؛
- تيسير آليات التواصل الإداري مع المستفيدين من التكوين بعد التخرج لمعرفة مدى تفاعلهم مع مضامين التكوين، ونقل المهارات والكفايات إلى المحيط التعليمي.

الباب الثالث: التقييم والتتبع

المادة السابعة: لجنة التقييم والتتبع

يتم إحداث لجنة مشتركة مكلفة بالتتبع، وتقييم منجزات المشروع- موضوع الاتفاقية- وتضم هذه اللجنة بالتساوي ممثلي طرفي الاتفاقية، وتعين من بين أعضائها منسقا ومقررا، وتجتمع اللجنة على الأقل مرة واحدة كل سنة، بدعوة من منسقها الذي يستدعيها للانعقاد بمجرد توصله بالتقرير الدوري، ويتم صياغة حصيلة لهذا الاجتماع تتضمن بشكل خاص توصيات اللجنة، التي يتم توجيهها إلى المصالح المعنية.

المادة الثامنة: التقارير الدورية

تقوم اللجنة المشتركة بصياغة تقرير سنوي حول سير المشروع، ويتضمن التقرير مؤشرات التتبع، وإنجاز لوحة تقنية لسير المشروع (موضوع الاتفاقية) حيث تتم الإشارة إلى التفاوت بين التوقعات والمنجزات.

الباب الرابع: مقتضيات ختامية

المادة التاسعة: مراجعة الاتفاقية

يمكن للاتفاقية أن تكون موضوع مراجعة وتعديل بناء على اقتراح من أحد طرفي الاتفاقية.

المادة العاشرة: الإشهار والإخبار

يتم - عند الاقتضاء - الإشهار والإخبار بمقتضيات الاتفاقية بكل الوسائل الملائمة.

حرر بوجدة بتاريخ: 8 فبراير 2019

رئيس جمعية البحث

في تاريخ وتراث الشرق المغربي

مدير المركز الجهوي

لمهن التربية والتكوين لجهة الشرق

المدير المكلف

عبد الله بوغوتة



06 MAI 2019

N° 0356

ACADEMIE DE LA REGION ORIENTALE

C.A.D.A.P.P

OUJDA



GROUPES DE RECHERCHE
SUR L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE
DE L'ORIENTAL MAROCAIN

OUJDA



ORGANISENT UNE JOURNEE D'ETUDE SUR LE THEME :

**ASPECTS D'ACTIVITES ARTISANALES AU
MAROC
JUSQU'AU DEBUT DU 20^e SIECLE.**

ACTIVITES ARTISANALES : PATRIMOINE, CREATIVITES ARTISTIQUE ET ECONOMIQUE .



Samedi 20 novembre 2000

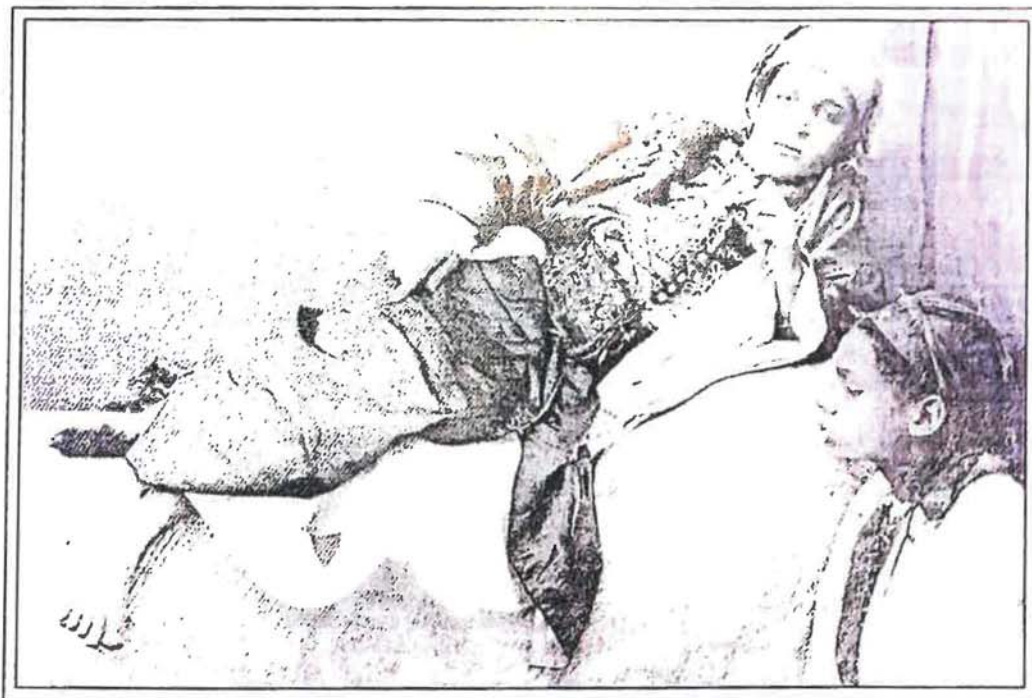
ACADEMIE DE LA REGION ORIENTALE -OUJDA -

**GROUPE DE RECHERCHE SUR
L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE
DE L'ORIENTAL MAROCAIN**
OUJDA

**ASSOCIATION
DE L'HISTOIRE DU MAROC**
OUJDA

En commémoration de la "Journée mondiale du livre", le groupe de recherche sur l'histoire et le patrimoine de l'Oriental marocain & l'association de l'histoire du Maroc, organisent une journée d'étude sur le thème:

**“ L’esclavage et la question d’affranchissement
des esclaves au Maroc jusqu’à la fin du XIX. ”**



Samedi 28 Avril 2001
Salle de réunions de la commune urbaine – Oujda.

**ASSOCIATION
DE L'HISTOIRE DU MAROC
DOUJDA**



**REVUE
PATRIMOINE DU MAROC
DE DOUJDA**



Organisent avec la collaboration du centre pédagogique régional d'Oujda

la première rencontre d'étude concernant

**LA REHABILITATION DU PATRIMOINE
DE LA REGION DE L'ORIENTAL.**

**CESSION DU PATRIMOINE DE LA VILLE D'OUJDA
ET DE SON ENVIRONNEMENT.**



Samedi 14 février 2004

CENTRE PEDAGOGIQUE REGIONAL D'OUJDA

Groupe de recherche
sur l'histoire et le patrimoine
de l'Oriental marocain
OUJDA



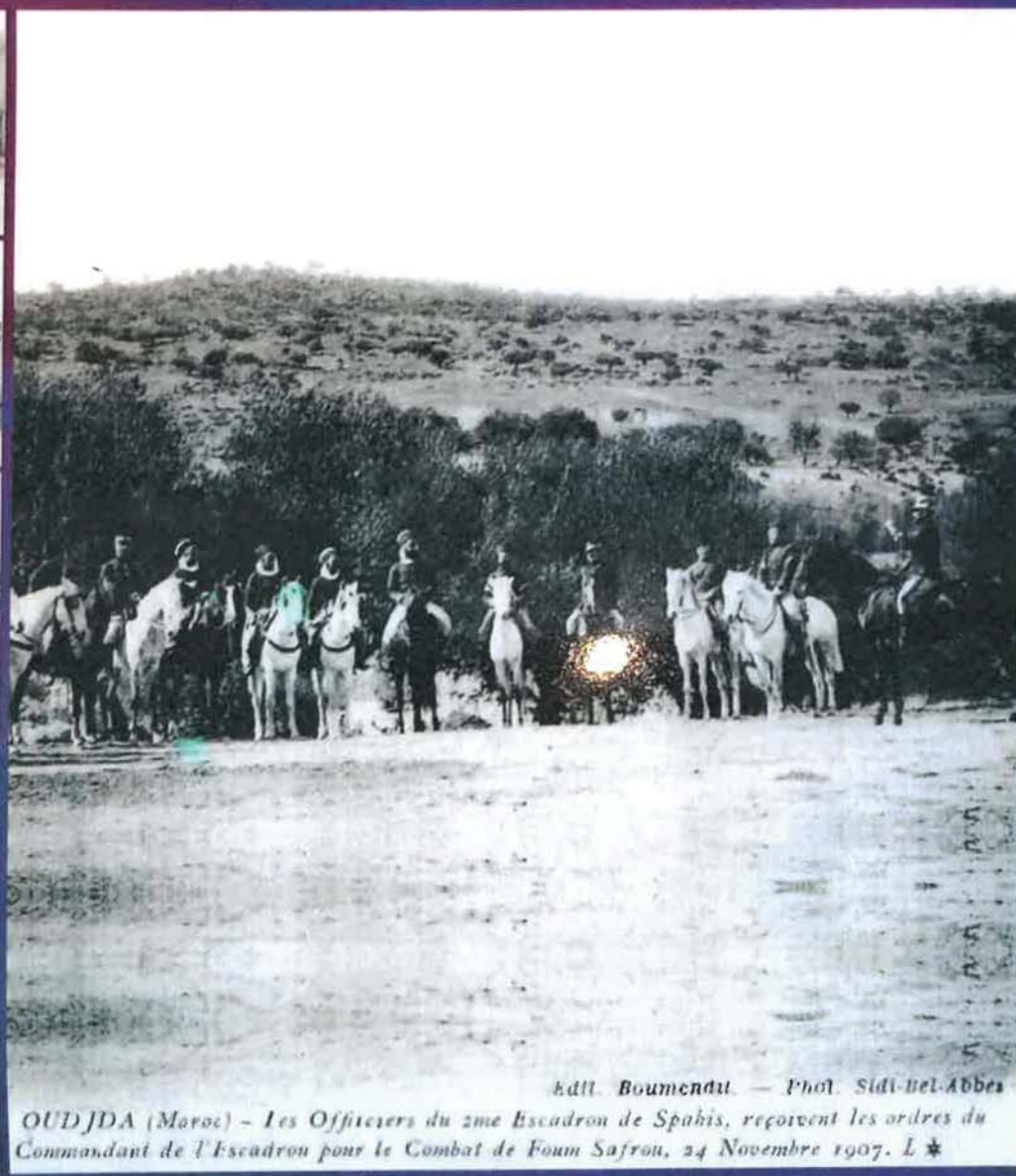
مجموعة البحث
في تاريخ وتراث الشرق المغربي
وجدة



Organise avec l'appui
du Centre régional d'investissement

La 2^{ème} rencontre d'étude sur la valorisation et la qualification du patrimoine de l'Oriental marocain

Session: centenaire de l'occupation de la ville d'Oujda
(29 mars 1907 - 29 mars 2007)



édit. Boumendil — Phot. Sidi-Bel-Abbes

OUJDA (Maroc) - Les Officiers du 2^{me} Escadron de Spahis, reçoivent les ordres du
Commandant de l'Escadron pour le Combat de Foun Safron, 24 Novembre 1907. L ★

Samedi 19 mai 2007

Salle de conférence de l'Académie régionale de l'éducation et de la formation - Oujda



Groupe de Recherche
Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain
Oujda



Faculté des Lettres
Et des sciences Humaines
Oujda

Organisent en collaboration avec

Le département d'histoire et de civilisation de la F.L.S.H d'Oujda
Et en partenariat avec la commune urbaine d'Oujda
Et la Direction régionale du ministère de la culture d'Oujda

UNE JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LE THÈME :

CENTENAIRE DU TRAITÉ DU PROTECTORAT AU MAROC RETOMBÉES ET CHANGEMENTS



Samedi 1^{er} décembre 2012 au centre culturel d'Oujda



Ministère de la culture
Direction régionale d'Oujda



Commune Urbaine
d'Oujda

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ
ⵙⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ
- ⵓⵙⴷⴰ -



مجموعة البحث
في تاريخ و تراث الشرق المغربي
- وجدة -

Groupe de Recherche
Histoire et Patrimoine de l'Orient - Marocain
- Oujda -

تنظم بشراكة مع الجماعة الحضرية لمدينة وجدة وبدعم من وزارة الثقافة

الملتقى الدراسي الثالث حول موضوع تأهيل وتثمين التراث الحضاري بالشرق المغربي

دورة : ساحة سيدي عبد الوهاب ومدينة وجدة القديمة
خصائص الذاكرة وأسئلة التأهيل والتثمين

يوم السبت 23 نونبر 2013 (صباحة اليوم وبعد الغزوات)
بالمركز الثقافي بوجدة (قبة سلحة زيري بن عطية)





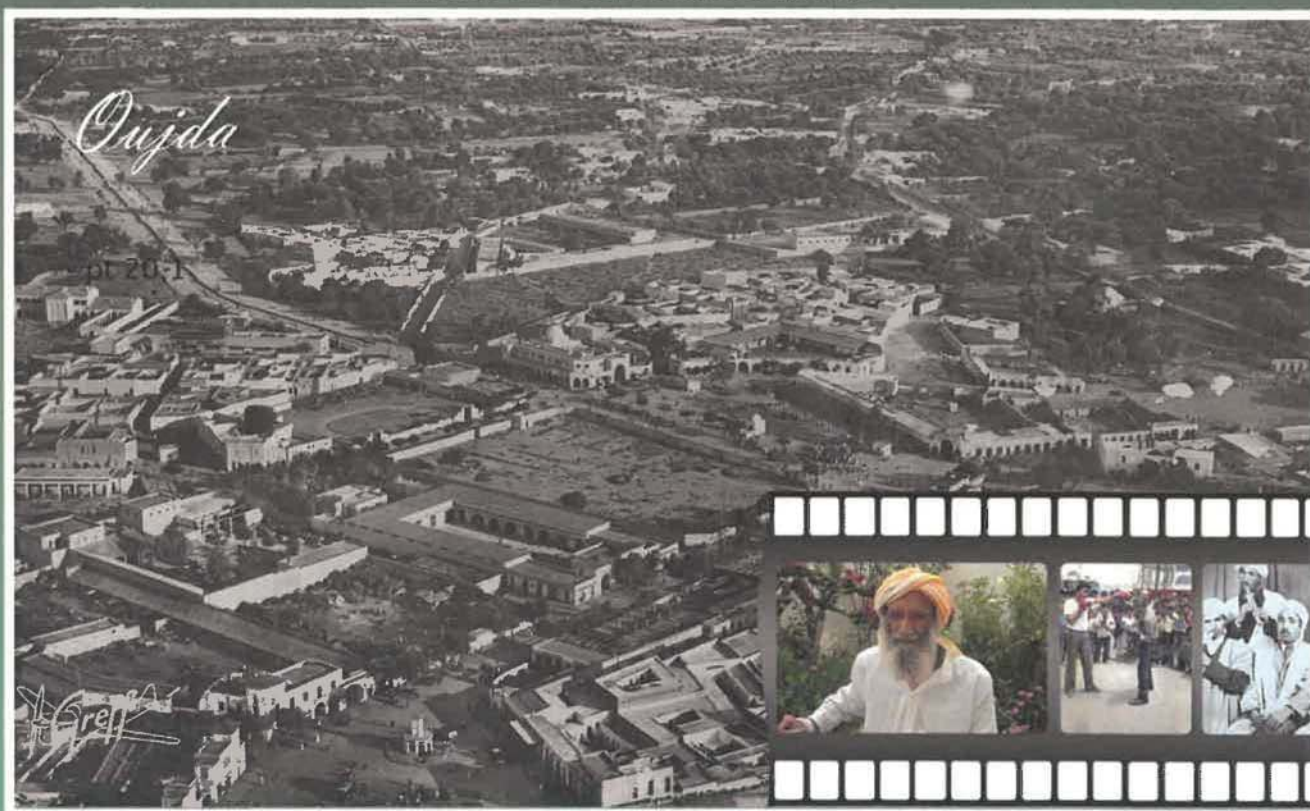
Groupe de Recherche
Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain
- Oujda -

Organise en partenariat avec la commune urbaine d'Oujda
et la subvention du ministère de la culture

La troisième rencontre d'étude sur la réhabilitation et la valorisation du patrimoine de l'Oriental Marocain

Session : Place Sidi Abdelouahab et l'ancienne Medina d'Oujda
caractéristiques de la mémoire et questions de la réhabilitation et de la valorisation

Centre culturel d'Oujda (en face de la place Ziri Ibn Attia)
Samedi 23 novembre 2013 (Matinée et après midi)



ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⴰⵢⵜ
ⵓ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⴰⵢⵜ
- ⵓⵙⴷⴰ -



Association Groupe de Recherche
Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain
- Oujda -

جمعية مجموعة البحث
في تاريخ وتراث الشرق المغربي
- وجدة -



الجامعة الحضرية
لوجدة



المملكة المغربية
وزارة الثقافة

تنظم بدعم من وزارة الثقافة والجماعة الحضرية لمدينة وجدة
الملتقى الدراسي الرابع حول موضوع :
تأهيل وتثمين التراث الحضاري المغربي

دورة : ساحات وفضاءات الفرجة القديمة بالمغرب
ذاكرات في مواجهة تحولات وتحديات متسارعة

الجمعة والسبت 25 و 26 نونبر 2016

بالمركز الثقافي، قبالة ساحة زيري بن عطية بوجدة



ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ | ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ | ⵙⵉⵔⵔⵓⵎ
ⵓ ⵙⵉⵔⵔⵓⵎ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ | ⵙⵉⵔⵔⵓⵎ ⵏ ⵙⵉⵔⵔⵓⵎ
- ⵓⵙⵔⵓⵎ -



جمعية مجموعة البحث
في تاريخ و تراث الشرق المغربي
- وجدة -

Association Groupe de Recherche
Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain
- Oujda -



Commune Urbaine
Oujda

Organisé avec la subvention du Ministère de la Culture et de la Commune Urbaine d'Oujda



Royaume du Maroc
Ministère de la Culture

La 4^{ème} Rencontre d'étude sous la thématique Réhabilitation et valorisation du Patrimoine Marocain

*Section : Places et Espaces d'anciens spectacles au Maroc
Mémoires, face aux transformations accélérées et défis récurrents*

Vendredi et samedi 25 & 26 novembre 2016

Au centre culturel, près de la place Ziri Ibn Attia, Oujda



CONFÉRENCE

Grand public



Par le Prof. Abdeljalil Bouzouggar (INSAP)
membre associé du Labo. 2GPMH / FSO

Apport des recherches archéologiques à Taforalt
pour la compréhension du peuplement humain
en Afrique du Nord

A l'Amphi G de la Faculté des Sciences, le mercredi 25 avril 2018 à 16h

En partenariat avec l'Association Nature et Patrimoine (ANAP)
& l'Association de Recherche en Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain (ARHPOM)
qui oeuvrent pour la protection et la mise en valeur du Patrimoine de la région de l'Oriental.

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ
ⵎⴰⵎⴰⵔⵉ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ
ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ



الوزارة المغربية للتربية والتعليم
والتكوين المهني والتدريب

المركز الجهوي لمهن التربية والتكوين لجهة الشرق
ⵎⴰⵎⴰⵔⵉ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵔⵉⵜ
Centre Régional des Métiers de l'Éducation et de la formation de l'Oriental

إعلان

ينظم المركز الجهوي لمهن التربية والتكوين لجهة الشرق
(شعبتا الاجتماعيات وعلوم الحياة والأرض)
وجمعية البحث في تاريخ و تراث الشرق المغربي

الدورة التكوينية الأولى

في موضوع:

"مبادئ أولية في علوم التراث؛

مناهج التثمين وصون الموارد التراثية للمجال"

يوم الأربعاء 20 يونيو 2018، ابتداء من الساعة الثالثة مساء
بالمقر الرئيسي للمركز بحكي المسيرة بوجدة



ANNONCE

*Le CRMEFO et l'ARHPOM
organisent*

le premier cycle de formation

autour du thème :

*Initiation aux Sciences du Patrimoine :
Approche de Valorisation et de Sauvegarde
des Ressources Patrimoniales du Territoire*

*Le 20 juin 2018 au siège du CRMEFO
Hay Massira – Oujda*

Un cycle de formation pour les sciences du patrimoine

Par Ali KHARROUBI | Edition N°:5481 Le 26/03/2019 | Partager     

+

Une expérience pilote lancée à Oujda et Nador pour une formation de 3 ans renouvelable

Archéologie, histoire, l'art, anthropologie, sociologie, géographie ou droit, les matières

Comment valoriser le patrimoine culturel, archéologique ou autre, si nous n'en avons pas la maîtrise? Aussi, un cycle de formation des enseignants vient-il d'être lancé, traduisant une prise de conscience collective sur la nécessité d'accompagner les jeunes écoliers à identifier, valoriser et préserver le patrimoine culturel.

Une convention de partenariat vient d'être signée entre le Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de l'Oriental et l'Association «recherche sur l'histoire et le patrimoine de l'oriental marocain».

Un accord qui porte sur le lancement d'un cycle de formation intitulé «Sciences du patrimoine: approches de valorisation des ressources patrimoniales du territoire» pour une durée de 3 ans renouvelable. Il vise également de développer des synergies et d'initier des programmes innovants pour optimiser les ressources disponibles et mutualiser les efforts en vue d'accroître la pertinence des actions entreprises.

«Ce type de formation apporte un plus aux travaux académiques et concerne les métiers de la conservation, la restauration et la transmission du patrimoine. Elle recourt aux sciences humaines et sociales, telles l'archéologie, l'histoire, l'art, l'anthropologie, la sociologie, la géographie, le droit, la pédagogie, sciences expérimentales, tout en renforçant les programmes scolaires», explique Mohammed Chabir, président de l'Association «Recherche sur l'histoire et le patrimoine de l'Oriental marocain».

Cet accord s'inscrit dans un contexte qui connaît un intérêt croissant des citoyens et des acteurs institutionnels et associatifs pour le patrimoine culturel dans sa double dimension matérielle et immatérielle. En focalisant sur les enjeux cognitifs de la valorisation des ressources patrimoniales du territoire dans les milieux éducatifs, véritables vecteurs de valeurs citoyennes, les partenaires de cette collaboration ciblent plusieurs objectifs.

Une formation de trois ans permettant aux cadres stagiaires des différentes structures Centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation dans l'Oriental (à Oujda et Nador) d'appréhender les concepts de base liés aux ressources patrimoniales et de diffuser le contenu au niveau des établissements d'enseignement.

En parallèle cela contribuera à concevoir l'unité d'enseignement sur le patrimoine pour en faire un module complémentaire aux modules faisant partie du cursus de formation (histoire-géographie et sciences de la vie et de la terre).

Reste à préciser que les métiers du patrimoine sont de plus en plus prisés et couvrent l'ensemble des domaines patrimoniaux, matériel, immatériel ou numérique, d'où la nécessité de formations ciblées pour répondre aux attentes des nouveaux secteurs recruteurs.

Ali KHARROUBI



Rabat, le 02 avril 2019

ATTESTATION

Je soussigné, Madame Sanaa Sallou, gérante de la société de production Rising Prod, atteste que Monsieur Mohammed Chabir, Président de l'Association Recherche Histoire et Patrimoine de l'Oriental Marocain (ARHPOM) a activement contribué à l'élaboration de la série de films documentaires sur le patrimoine contemporain des villes marocaines notamment à l'épisode consacré à la ville d'Oujda.

La série de films documentaires 'maalim wa moudoun' (Repères et Cités) est une production de la société nationale de la radio télévision marocaine (SNRT). Elle sera diffusée au mois de Ramadan (mois de mai 2019) sur la première chaîne 'Al Oula', son objectif est de faire connaître la valeur patrimoniale, culturelle et historique des villes marocaines.

En sa qualité de chercheur dans le domaine du développement local et du patrimoine culturel matériel et immatériel d'Oujda et de l'Oriental Marocain, Monsieur Mohammed Chabir a collaboré remarquablement à la préparation de l'épisode, il a été choisi comme le principal intervenant dans le documentaire, et a participé à l'écriture de la voix off.

Cette attestation est délivrée à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Signature

RISING PROD
28, Lot des Sapeurs Pompiers
Témara - Tél : 06 61 43 99 06